

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
14 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 23 ^m matin.	10 h. 51 ^m soir.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 ^m soir.	1 » 40 ^m soir.	2 » 51 ^m soir.	3 » 56 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	4 » 22 ^m soir.	5 » 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m — 11 h. 22 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 » »	5 » 40 ^m »	7 » 34 ^m »	8 » 46 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	9 » 28 ^m »	10 » 55 ^m »	* * *	2 » 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 11 Janvier.

Le Temps fait remarquer que le trait le plus saillant des élections du 5 janvier, c'est la consécration de la République par les délégués des communes rurales, qui formaient à eux seuls les deux tiers ou les trois quarts des collèges sénatoriaux. Ce fait, dont nous avons été témoins dans les contrées les plus différentes, dans celles qui paraissaient le plus inféodées aux souvenirs et aux influences du passé, excède de beaucoup les proportions d'un fait politique et électoral ordinaire. Il atteint celles d'un grand événement historique; car il est la fin de l'évolution nationale brusquement commencée il y a près d'un siècle, puis ralentie et troublée pendant soixante ans, et finalement reprise et consommée par l'action lente et progressive d'une volonté réfléchie.

Comme tous les grands mouvements sociaux et politiques qui se sont accomplis dans notre pays, celui qui entraîne la France vers la République a commencé par le tiers-état et s'est achevé par les campagnes. Sans le concours de ces deux forces, dont l'une précède et guide l'autre, dont l'autre soutient et fortifie la première, rien ne se fonde de définitif; mais là où elles ont passé et se sont implantées toutes deux il n'y a plus de place, dit avec raison le Temps, pour des forces étrangères.

La monarchie constitutionnelle a pu incontestablement être rétablie; mais l'accord a été irréalizable entre la représentation nationale et le représentant de la monarchie. Il ne restait que la République.

Voici un jugement très vrai et très correct sur les élections :

On lit dans le *Moniteur universel* :

La *Petite République française* insiste, comme nous l'avons fait nous-mêmes, sur le caractère écrasant de la défaite subie par le parti bonapartiste dans le scrutin du 5 janvier : « On se moquait, dit-elle, des orléanistes, des légitimistes, on leur offrait insolentement sa protection, et voilà que les rares candidats qui émergent du naufrage du 5 janvier, sont des orléanistes et des légitimistes, et qu'on sera réduit désormais à implorer à deux genoux, l'appui de ces orléanistes et de ces légitimistes tant méprisés. »

Ce que dit la *Petite République française* de la défaite essuyée par le parti bonapartiste est exact. Mais ce journal se sert d'une terminologie défectueuse, lorsqu'il désigne toute une catégorie de candidats de la droite sous le nom « d'orléanistes. » La vérité est qu'on pourrait tout aussi justement appliquer la même désignation à un grand nombre de candidats de la gauche, et qu'il vaut mieux dès lors renoncer à une définition qui manque d'exactitude et qui ne pourrait que jeter la confusion dans les esprits.

Mais si les bonapartistes sortent du scrutin complètement anéantis, la *Petite République française* voudra bien nous concéder que les radicaux n'ont guère été mieux traités que les bonapartistes.

C'est le caractère, en effet, des élections du 5 janvier qu'elles ont été fatales à tous les extrêmes, aux extrêmes de gauche aussi bien qu'aux extrêmes de droite. Le pays a répudié du même coup le radicalisme et le bonapartisme, l'absolutisme de droite et l'absolutisme de gauche. Il a donné la majorité aux opinions moyennes, modérées, à celles-là même que nous avons toujours défendues, et qui trouveraient, nous l'espérons du moins, un point d'appui dans la nouvelle majorité sénatoriale, si jamais elles étaient attaquées.

Le *Moniteur Universel* ajoute dans un autre article :

Ce n'est pas seulement dans les régions politiques que le résultat des élections sénatoriales a été commenté. On s'en est occupé beaucoup dans les cercles, et le soir, dans plusieurs salons.

C'est la France bourgeoise de 1830 qui triomphe, disait-on devant nous; la seule différence entre 1830 et aujourd'hui, c'est que nous avons substitué la République à la monarchie; mais l'esprit de la Constitution ratifiée le 5 janvier par les électeurs, reste la même.

Rien n'est plus vrai, et il est aisé de s'en convaincre en relisant les proclamations de la plupart des candidats qui ont été élus. Tous ou presque tous ont tenu un langage que des monarchistes ne désavoueraient pas; ils y ont ajouté, il est vrai, l'expression d'un attachement passionné à la forme actuelle du gouvernement, de telle sorte qu'on peut dire que les élections sont également conservatrices et républicaines.

C'est sur ce caractère des élections que le ministère s'appuiera pour résister à des exigences qui voudraient l'entraîner plus loin qu'il ne veut aller. A cet égard, on a beaucoup remarqué les conseils de modération donnés par la *République française*. On y voit la preuve que M. Gambetta est plus que jamais convaincu que le moyen de fonder une œuvre durable n'est pas de tirer dès à présent et brusquement du succès, des conséquences qui alarmeraient le pays, mais de suivre une politique sagement progressiste.

Toute la politique du *Journal du Lot* se trouve donc confirmée. Notre programme que nous avons si souvent exposé, se résume dans ces mots : *ni impérialisme, ni radicalisme.*

La France vient de décider que là est la paix du présent, le repos de l'avenir avec la garantie de larges réformes économiques et financières.

L'un des journaux les plus influents de Berlin, la *Gazette nationale* publie, touchant les élections sénatoriales de France, un article qui se termine ainsi :

« Espérons que l'esprit qui anime la jeune République sera un esprit vraiment pacifique et favorable à la civilisation. Ce sera la garantie de bonnes relations avec l'étranger et d'un vigoureux développement des institutions à l'intérieur. Nous ne voyons certainement, dans la personnalité de Gambetta, rien qui puisse nous empêcher de compter sur un pareil résultat; car le fou furieux que Thiers avait en face de lui est devenu, sous les yeux de l'Europe, un homme d'Etat sage et réfléchi, qui sait que l'honneur du pays lui est confié et qu'une responsabilité extraordinaire lui incombe. »

Rome.

Une lettre que le Souverain Pontife a adressée à l'archevêque de Cologne le 24 décembre, a, dans les circonstances présentes, une importance toute particulière; elle suit en effet de très-près un discours que le ministre des cultes de Sa Majesté prussienne, a prononcé dans la séance du 11 décembre, et peut être, jusqu'à un certain point, considérée comme une réponse aux déclarations de M. Falk.

Cet homme d'Etat avait dit que le gouvernement entendait maintenir les lois de mai et les prendre pour point de départ de ses négociations avec le St-Siège, mais que cependant il ne se refuserait pas à examiner jusqu'à quel

point ces lois pourraient être modifiées, quand une fois la paix aurait été rétablie entre l'Eglise et l'Etat. Sans être complètement satisfaisant, ni même parfaitement clair et catégorique, ce langage semblait pourtant contenir une promesse et laisser, en tout cas, la porte ouverte à l'espérance d'une réconciliation. Telle était du moins l'opinion des journaux qui, comme la *Gazette nationale*, passent pour interpréter fidèlement la pensée de M. Falk.

Or, que répond le pape Léon XIII? Lui aussi il paraît nourrir l'espérance que la paix entre l'Eglise et l'Etat pourra être rétablie en Allemagne, quoique ses paroles ne respirent pas une confiance excessive dans le résultat des négociations : « Dieu seul sait, dit-il, si l'œuvre commencée sera couronnée de succès. » Et il ajoute, en terminant, qu'il faut prier Dieu « pour qu'il amène le noble et puissant empereur d'Allemagne et les personnes qui l'entourent à des dispositions plus bienveillantes. » D'où nous pouvons conclure deux choses : d'une part, que les négociations continuent; de l'autre que les dispositions du cabinet de Berlin sont encore très-loin d'être telles que le Souverain Pontife les souhaiterait.

Léon XIII ne manque point, du reste, comme il l'a fait déjà dans d'autres occasions d'insister sur l'utilité que peut avoir pour l'Etat, dans sa lutte contre le socialisme, le concours de l'Eglise. La religion est la première de toutes les forces-conservatrices; et le christianisme seul peut enlever aux révolutionnaires leur principale ressource en apprenant aux pauvres la résignation en même temps qu'il prêche aux riches la charité. Le pape recommande d'ailleurs à tous les bons catholiques, à ceux d'Allemagne comme à ceux des autres pays, de respecter les dépositaires de l'autorité et d'obéir aux lois, — à celles, bien entendu, « qui ne sont pas en opposition avec la foi et avec les devoirs du catholicisme. » Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.

Le César allemand sera-t-il satisfait de ce partage? On doit l'espérer, puisque l'empereur Guillaume est, dit-on, un homme profondément religieux.

La dépêche suivante du *Temps*, donne des espérances à ce sujet :

Rome, 3 janvier.

Suivant des renseignements puisés à bonne source, le cabinet de Berlin a demandé au Vatican d'exercer une pression sur le centre pour le décider à faire une évolution dans le sens du gouvernement.

Le pape a répondu qu'il lui était impossible d'intervenir dans les affaires d'un parti politique quelconque, mais qu'il chercherait à seconder, par l'intermédiaire de l'épiscopat germanique, les vues du gouvernement impérial, afin de faciliter la conclusion du *modus vivendi* dont nous avons fait connaître jadis les conditions.

La lettre du pape à l'archevêque de Cologne a été écrite dans cet ordre d'idées et pour cet objet; j'ajoute que le gouvernement allemand, comprenant les motifs invoqués par Léon XIII, se montrerait satisfait de la teneur de ce document, qui se trouve avancer dès lors sensiblement le moment d'une entente définitive.

Les rapports du Vatican avec la Russie ne sont pas bons, depuis que le prince Orousoff a déclaré inacceptables les propositions conciliantes du cardinal Simoni, reprises sans modifications par le cardinal Nina. Le prince Orousoff va d'ailleurs quitter Rome dans quelques jours.

INFORMATIONS

Le procès intenté au journal la *France Nouvelle*, pour diffamation à l'égard de M. Challemeil-Lacour, s'est présenté jeudi, à la 10^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine. Des mesures d'ordre ont été prises pour interdire l'accès de la salle d'audience à la foule qui avait été attirée par la présence de M. Gambetta. Un grand nombre de magistrats assistent aux débats. M. Magliolo, rédacteur de la *France Nouvelle* est assisté de M. de Boisville. M. Challemel-Lacour, sénateur, est assisté de M. Gambetta, député. A l'ouverture de l'audience M. Challemel-Lacour donne ses noms et déclare se porter partie civile, et développe les motifs qui l'ont engagé à le faire. M. Magliolo déclare revendiquer comme rédacteur en chef la responsabilité de l'article publié et être prêt à donner au tribunal les explications qu'il doit. M. Gambetta soutient la plainte qui conclut à 10,000 francs de dommages-intérêts.

La 10^e chambre de police correctionnelle, après en avoir longuement délibéré rend un jugement qui condamne MM. Cougnot, gérant, et Magliolo, rédacteur de la *France Nouvelle*, chacun à 2,000 francs d'amende.

Les condamnés en outre à 10,000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, ordonne l'insertion du jugement en tête du journal la *France Nouvelle* et dans les journaux de Paris et des départements au choix du demandeur; et fixe à 200 fr. le prix d'insertion pour chaque journal.

LA MISÈRE EN PRUSSE

On écrit de Berlin :

Rien ne prouve mieux à quel point le travail manque à Berlin que l'aspect des centaines d'ouvriers qui, dès la pointe du jour, se rassemblent devant les dépôts où sont rangés les ustensiles du service de balayage municipal et devant ceux du service des tramways, pour demander à être employés à l'enlèvement de la neige. Mais un petit nombre seulement d'entre eux peuvent être employés à ce travail.

En vue de donner de l'occupation aux ouvriers sans pain, le gouvernement de Kiel a décidé que les travaux publics seraient autant que possible continués pendant l'hiver et qu'on commencerait même, le cas échéant, les nouveaux travaux projetés. Les communes et les corporations ont été invitées à prendre des mesures semblables.

CHRONIQUE LOCALE

Les journaux bonapartistes essayent de faire croire que le département du Lot a envoyé au Sénat un *vétérinaire*, en remplacement d'un Maréchal de France.

Ce mensonge est une nouvelle preuve du désappointement de la faction.

MM. Roques et Delord sont trop connus chez nous pour que nous ayons besoin de faire leur biographie. Mais nous croyons devoir dire pour l'édification des feuilles parisiennes auxquelles nous adressons le *Journal du Lot*, que M. Roques, président de notre Conseil

général, est l'un des doyens du notariat français, et que M. Delord, ancien substitut et ancien juge, appartient par sa famille à l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Cahors, en 1789, ce qui ne l'empêche pas d'avoir été constamment et fidèlement républicain.

Et du reste, il y a des vétérinaires qui ne seraient pas déplacés au Sénat, en commençant par M. Reynal, directeur de l'Ecole d'Alfort.

Le Figaro publie la lettre suivante de M. le maréchal Canrobert à M. le comte Murat.

Cette lettre confirme toutes nos appréciations. M. le maréchal Canrobert n'a pas été élu parce que l'initiative de sa candidature appartenait au parti bonapartiste :

Mon cher comte,

Vous aviez voulu, d'accord avec l'unanimité des conservateurs du conseil général, m'offrir la candidature sénatoriale dans notre département.

Cédant à ces instances, et non sans faire effort sur moi-même, je l'avais acceptée pour ne pas paraître désertier avant le combat. Je pouvais d'ailleurs supposer, sans trop de témérité, qu'il me serait peut-être donné de rendre encore quelques services.

Vous vous trompiez, et j'étais dans l'erreur. La majorité des électeurs sénatoriaux n'a pas jugé qu'il y eût place au Sénat pour le doyen des maréchaux de France. Elle a pensé que mes concurrents y apporteraient plus de lumière, d'expérience et d'autorité.

Je prie Dieu qu'il leur donne raison. Recevez, mon cher comte, etc.

Maréchal CANROBERT.

Le retard considérable dans l'arrivée du courrier de Paris provient de la chute abondante des neiges. D'après des renseignements qui nous sont donnés, les trains sont cernés entre Vierzon et Limoges. Des troupes et des travailleurs ont été envoyés pour les dégager.

La Compagnie d'Orléans nous communique la note suivante :

« Toutes les lignes du réseau obstruées par les neiges sont dégagées. La circulation des voyageurs et des marchandises est rétablie. »

Ont été nommés procureurs de la République :

A Villeneuve-sur-Lot, M. Cayla, en remplacement de M. Bézin, décédé.

A Nérac, M. de Bellegarde, substitut à Cahors.

M. Cazabonne, substitut du procureur de la République à Castelnau-dary, est nommé aux mêmes fonctions à Cahors.

Ce jeune magistrat, dit le Journal de Lot-et-Garonne, est le fils du regretté M. Cazabonne, secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne, et le beau-frère de l'honorable M. Despans, notaire à Agen.

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et beaux-arts,

Vu les décrets, portant règlement d'administration publique, en date des 15 juillet 1875, 12 juillet et 31 août 1878;

Le conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1^{er}. — L'examen de validation de stage, exigé des candidats aux grades de pharmacien de 1^{re} et de 2^e classe par l'article 2 du décret du 31 août 1878, se compose des épreuves suivantes :

1^o Préparation d'un médicament composé galénique ou chimique, inscrit au Codex ;

2^o Une préparation magistrale ;

3^o Détermination de trente plantes ou parties de plantes appartenant à la matière médicale, et dix médicaments composés ;

4^o Questions sur diverses opérations pharmaceutiques.

Il sera accordé quatre heures pour la première épreuve, et une demi-heure pour chacune des trois autres.

Art. 2. — Les sessions d'examen auront lieu pendant les mois de juillet et de novembre dans les écoles supérieures de pharmacie et dans les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, elles auront lieu pendant les sessions d'avril et de septembre octobre.

Art. 3. — Conformément aux dispositions du statut du 9 avril 1825, la première inscription ne peut être prise après le premier trimestre de l'année scolaire.

Art. 4. — Par dérogation à l'article 2 du présent arrêté, les examens de validation de stage auront lieu, en 1879, et pour cette année seulement, dans les premiers jours du mois de novembre dans toutes les facultés et écoles.

Fait à Paris, le 30 novembre 1878.

A. BARDOUX.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser, aux préfets, une circulaire pour les inviter à faciliter, autant que possible, aux communes, la construction des chemins vicinaux qui n'ayant pas été compris dans le réseau subventionné arrêté en 1868, leur sont néanmoins devenus indispensables.

La longueur du réseau attribuée à chaque département ne peut être sensiblement augmentée, mais la période de construction expirant en 1882, un grand nombre de communes, ne pourront avoir terminé avant cette date le réseau qui leur a été concédé et elle n'ont aucun intérêt à le conserver tout entier, tandis que d'autres, moins largement partagées, ont besoin d'un complément de chemins qu'elles sont en mesure d'exécuter immédiatement.

Dès l'année 1874, les préfets avaient reçu des instructions pour pouvoir à ces besoins en utili-

sant les chemins devenus inutiles ou ne pouvant être construits, mais l'application de cette mesure avait été jusqu'ici très limitée. Il convient de lui donner à l'avenir, l'extension qu'elle comporte et les conseils généraux qui ont la mission de répartir les subventions pourront faciliter les substitutions entre les communes en respectant les droits acquis et en maintenant aux communes dont le réseau serait diminué le chiffre de subvention sur lequel elles avaient pu compter.

La circulaire du ministre de l'Intérieur contient à cet égard des indications détaillées et précises de nature à lever toutes les difficultés qui auraient entravé le développement de cette utile opération.

Voici quelques détails sur les élections, à Toulouse et à Bordeaux :

A Toulouse, une foule énorme stationnait dès midi sur la place Saint-Etienne, attendant le résultat du premier tour de scrutin.

La nouvelle de l'élection de MM. Paul de Rémusat et Hébrard se répandit rapidement dans la cour de la Préfecture et sur la place, et provoqua un grand mouvement d'enthousiasme. On crut même au succès de M. Camparan. Les candidats républicains, MM. de Rémusat, Hébrard et Camparan furent immédiatement entourés et acclamés. Ils remercièrent chaleureusement les électeurs sénatoriaux du patriotisme dont ils venaient de faire preuve.

La belle élection de M. Camparan, connue à quatre heures, a redoublé l'enthousiasme. A cinq heures et demie, l'administration municipale voulant s'associer à la joie de la population a fait pavoyer et illuminer la façade du Capitole. Les mots : *Liberté, Egalité, Fraternité, Paix, Travail* se détachaient du fronton en lettres flamboyantes. Les corniches étaient éclairées par une bordure de gaz, et les établissements illuminés.

Enfin, le soir a eu lieu à l'hôtel de Paris un banquet offert aux nouveaux élus.

Même enthousiasme à Bordeaux, où la proclamation du scrutin est accueillie par un immense cri de Vive la République ! La foule donnait carrière à sa joie lorsque plusieurs notabilités bonapartistes apparurent sur la place de la Bourse; elles ont été saluées des cris de Vive la République, et escortées jusqu'au café de Bordeaux. Peu après, M. Robert Mitchell sortait du café pour se rendre à l'hôtel de ville, où il fut suivi par plusieurs citoyens criant toujours Vive la République !

M. Robert Mitchell, dit la Gironde, arrivé à la porte, s'est alors retourné, et il a jeté une poignée de gros sous. Quelques citoyens ont été atteints à la figure.

Dans l'après-midi, malgré le mauvais temps, la foule n'a cessé de stationner aux abords de la Préfecture et sur la place de la Comédie, commentant les résultats de la journée. Inutile de dire qu'on s'arrachait les journaux.

Toute la soirée il y a eu beaucoup de monde sur les principaux points de la ville. Le Cercle national et les journaux républicains avaient illuminé. L'attitude de la foule n'a pas cessé d'être joyeuse, mais en même temps calme et digne.

Le colonel commandant la gendarmerie mobile de Versailles a reçu l'ordre de diriger sur l'Hérault et les Pyrénées-Orientales deux détachements de gendarmerie.

Ces deux détachements auront pour mission de réprimer les nombreuses attaques à main armée que des espagnols commettent depuis quelque temps dans cette région.

Depuis le 22 décembre jusqu'au 1^{er} janvier, 22 Espagnols ont été reconduits sur leur territoire parce qu'ils n'étaient pas munis de passeport.

Inondations.

Voici quelques renseignements sur la crue de plusieurs rivières.

La Seine est énorme, cependant dans la traversée de Paris, il n'y a pas eu d'accident, grâce aux mesures de prudence prises par le service de la navigation et la préfecture de police : à toutes les voies conduisant aux quais qui ont partout plus de 30 centimètres de hauteur d'eau, des gardiens de la paix sont postés pour empêcher les curieux de descendre sur les quais.

Les égouts fonctionnent avec difficulté; les eaux les ont envahis; une surveillance spéciale a été organisée sur les voies souterraines par l'administration municipale.

Les infiltrations causent de grand dégâts sur les deux rives : les excavations produites par les hautes eaux sont remblayées au fur et à mesure qu'elles se produisent.

En aval et en amont les dégâts sont très grands. La circulation est impraticable sur les chemins de halage de Saint-Denis à Saint-Ouen, qui sont couverts par les eaux. Partout le service de la navigation est interrompu.

Plusieurs usines ont dû interrompre le travail. Un grand nombre d'ouvriers sont sans ouvrage.

La Seine a débordé en amont de Rouen. Près de Pont-de-l'Arche, l'eau couvre les berges. Du côté de la rive gauche, entre cette localité et le Vaudrenil, le fleuve a débordé et semble un lac immense. Sur différents points les maisons ont été envahies et les locataires forcés de se réfugier aux étages supérieurs.

L'Eure est également sorti de son lit et toutes les plaines sont inondées jusque vers Poierville.

On s'attend à la suspension de la navigation entre Elbeuf et Rouen.

L'avant dernière nuit, la Loire a tellement monté à Nantes, qu'il est très difficile de se frayer un passage dans les rues, malgré les appointements nombreux qu'on y a établis à la hâte.

Les affluents de la Loire ont également grossi. On écrit du Mans que la Sarthe et l'Ille ont

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
11 janvier 1879. (21)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LR

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAPENDU.

VI

LES NOUVELLES.

La lune éclairait cette scène dramatique... au loin on entendait toujours le bruit confus de la marche des Druses et les cris déchirants des prisonniers.

En un clin d'œil, Aboul-Abbas avait dépouillé le Druse des vêtements qu'il portait. Lui-même, il arracha ceux qui couvraient son propre corps et il se mit en devoir de revêtir le costume du féroce assassin.

Enlevant le cadavre nu, il le lança dans l'abîme ouvert sur la gauche. Puis il reprit son fusil et, recouvert des vêtements qu'il venait de prendre, il s'élança dans la montagne dans la direction qu'avait

Reproduction interdite.

suivie la troupe sanguinaire.

« Si Victorine est là, murmura-t-il d'une voix frémissante, je le saurai, et par Dieu vivant ! je le saurai !... »

Il atteignait alors la queue de la colonne...

VII

LES SABLES.

Ce qu'il y a de plus remarquable en Syrie, après la beauté merveilleuse du pays, c'est sa diversité extraordinaire. Il n'existe peut-être pas au monde de point de vue où l'homme paraisse plus petit et Dieu plus grand que de cette terre si dotée par le ciel, si convoitée par les peuples.

Là tout est majestueux, splendide, imposant : à côté des plaines d'une richesse inouïe, comme celles que nous venons de décrire, comme cette plaine de Beyrouth dans laquelle nous venons de rencontrer les deux Anglais, se dressent des montagnes d'une sauvagerie effrayante, comme celles dans lesquelles se passe, à l'heure même où sir William et M. Paterson rencontraient Aboul-Abbas, une des scènes principales de notre récit.

Géologiquement, la Syrie est une vaste chaîne de montagnes, dont l'un des versants regarde l'ouest, et descend de couches en couches jusqu'au niveau de la Méditerranée, tandis que l'autre versant qui appartient à un sol plus élevé, aboutit à un plateau borné par l'Euphrate au nord-ouest et par les sables du Berrai-el-Cham au sud-est.

Des deux grandes chaînes principales comme de deux larges flûtes, s'échappent mille chaînons di-

vers, dont les uns vont rouler dans les flots, dont les autres s'égarant dans les plaines, dont quelques autres, tournant sur eux-mêmes, forment, des cercles resserrés, emprisonnent des vallons et ouvrent des abîmes.

Cette disposition géologique offre tous les climats et toutes les variétés du sol. Ici, des rivages dépourvus et presque torrides; là des plateaux fertiles et tempérés; plus haut des sommets boisés et neigeux; puis de longues et creuses vallées, puis encore des escarpements surmontés de verdoyants mamelons, puis des pieds qui dépassent les nuages; et, enfin, à l'est, ces campagnes fertiles où le soleil darde ses plus féconds rayons.

Cette muraille protectrice de montagnes, si utile contre le déchaînement des vents ou contre les ardeurs de la lumière solaire, rend le sol propice à presque toutes les cultures, et voit naître sur ses larges gradins des productions des espèces les plus différentes, des arbres de toutes les essences les plus variées et les plus opposées.

Ainsi au pied du Liban se rencontrent, avec abondance, le coton, le sésame, le tabac et même la canne à sucre; puis, ainsi que nous l'avons dit déjà, le palmier et l'aloès, l'olivier et l'oranger y forment des bois touffus.

Sur le premier flanc, au contraire, au dessus des collines les moins élevées, le figuier apparaît et la vigne s'attache aux rameaux des chênes et des muriers, des platanes et des pins parasols.

Plus haut encore, aux approches de la région des tempêtes, les arbres du Nord, le sapin et le cyprès, poussent à côté du colossal sycamore et du cèdre, ce roi de végétaux. C'est là que l'on voit des troncs

de plus de quatre-vingts pieds de hauteur, lancer des branches dont quelques-unes atteignent une longueur phénoménale.

Descendez dans les terrains les plus bas, vous y trouverez le riz dans les marécages qu'il aime. Remontez sur les plus larges plateaux, vous trouverez des champs tout couverts de froment et de maïs.

Cependant au milieu de cette terre d'une fertilité incroyable, il existe une sorte de lancune, une tache, une plaie; c'est la région des taches qui commence à Saïdeh (le port de mer) et mène jusqu'à Sour (Tyr des anciens). On ne sait comment s'expliquer ce phénomène singulier, ce morceau de Sahara, jeté à travers une nature si riche et si verdoyante.

Les Arabes, dans leur simplicité, prétendent qu'il existe des sources de sable comme il y en a d'eau, ils croient ainsi que des courants souterrains transportent à une grande distance, d'El-Arich par exemple au centre de la Syrie, des flots de sable auxquels des tremblements de terre donnent ensuite des issues et qui se répandent sur le sol comme une marée montante. Toujours est-il que ces sables, qui presque tous sont d'un rouge foncé, s'amoncellent en collines, forment des dunes mouvantes fort difficiles à traverser, lesquelles engloutiraient les voyageurs qui les traversent si un vent impétueux s'élevait tout à coup, si un *simoun* venait aussi de l'Arabie.

Au milieu de cette plaine de sable, près des ruines de l'ancienne Tyr, sont trois puits nommés *Ras-el-Ain* par les musulmans, et *Puits de Salomon* par les chrétiens.

(A suivre).

pris depuis quelque temps des proportions prodigieuses.

Le Rhône, toujours très-gros, semble encore devoir éprouver un léger mouvement ascensionnel. La Saône continue également à monter : elle est à 5 mètres 15 centimètres, et la navigation a été suspendue.

Au-dessus de Lyon la rivière est très-grosse. A Tournus, elle effleure les parapets des quais, et toutes les prairies sont inondées jusqu'à une distance considérable.

Le Rhin est en crue rapide, surtout du côté de son embouchure, en Hollande. A Arnheim, il a monté en un jour de 60 centimètres, et à Nimègue de 70. Sa hauteur, dans la première ville, est de 11 mètres 28, et dans la seconde, de 11 mètres 50. A Bâle même la crue s'est fait sentir : elle était de 32 centimètres.

* * *

Nous lisons dans le *Times* que la Tamise débordé à Eton, Windsor, Hampton-Court, malgré les mesures prises pour accélérer, autant que possible, la descente des eaux vers la mer.

Le temps doux, la pluie et la fonte des neiges sont la cause de ces crues simultanées.

* * *

Nous lisons dans le *Messenger de Toulouse* de ce matin :

Dans l'après-midi mardi, une grande panique a régné dans le faubourg Saint-Cyprien par suite de la crue de la Garonne. Presque tous les habitants du faubourg se sont portés sur le Pont-Neuf et sur le cours Dillon. Cette panique est devenue de la terreur lorsqu'on a vu les pompiers occupés à établir un batardeau à l'entrée de la rue Viguerie. Mais les habitants ont été rassurés, vers sept heures du soir, lorsqu'un employé de la mairie a été, à son de caisse, publier les deux dépêches de Valentine et de Cazères annonçant la décroissance du fleuve.

Depuis hier, la Garonne a diminué d'environ 1 mètre 50.

La prairie des Filles n'est plus couverte par les eaux.

* * *

On lit dans le *Conservateur d'Auch* :

A la suite d'une tempête de pluie qui a sévi pendant toute la nuit de lundi à mardi, le Gers est sorti de son lit et peu s'en est fallu qu'il n'atteignit le niveau de la grande inondation de 1875.

Toutes les prairies situées sur le bord de la rivière sont submergées, et les chevaux du quartier de cavalerie ont dû être évacués dans les diverses écuries de la ville.

Hier cependant, vers deux heures de l'après-midi, la crue a cessé d'augmenter, et tout fait espérer que cette fois nous en serons quittes pour quelques inconvénients sans importance trop fâcheuse.

Le *Courrier de Montauban* publie en tête de ses colonnes l'extrait suivant des minutes du greffe de la cour d'assises du département de Tarn-et-Garonne :

« Par arrêté de la cour d'assises du département de Tarn-et-Garonne, séant à Montauban, en date du 14 décembre 1878, Noubel (Jean-François-Marie-Hyacinthe-Aimé, âge de 49 ans, économe au Lycée de Montauban, contumace, déclaré convaincu d'avoir commis, à Montauban, depuis moins de dix ans, les crimes de vol qualifié, d'incendie d'un bâtiment habité ou servant à l'habitation, de faux en écriture privée, d'usage de faux et de soustractions commises par un dépositaire public, a été condamné par contumace à la peine de mort et au remboursement des frais du procès. »

LES NOUVEAUX BILLETS DE BANQUE.

Nous avons annoncé que la Banque de France, à la suite de tentatives répétées d'habiles faussaires, venait de décider de créer un nouveau modèle de billets plus difficile encore à contrefaire que les anciens. Le premier billet qu'on va émettre est celui de cent francs.

Dans les billets actuels, le filigrane se trouve au milieu ; or, comme on plie d'ordinaire les billets, l'usure se produit à l'endroit du filigrane. Les nouveaux billets auront dans les angles supérieurs un cartouche portant sur un filigrane,

d'un côté la tête de Mercure, de l'autre celle de Cérès, placées entre deux colonnes. Un troisième filigrane courra tout autour du billet, sous un encadrement de vignettes et de figures, imprimé sur les deux côtés.

Le cartouche portant le texte de l'article 139 du code, relatif aux pénalités édictées contre les faussaires, les dates, signatures, valeur et numéros du billet conserveront à peu près les dispositions actuelles ; les deux petites inscriptions relatives aux pénalités, à droite et à gauche, disparaissent.

Le verso du billet portera quatre cartouches contenant la figure de la République, comme les billets actuels. Sous l'étoile de la partie supérieure on placera la signature de Baudry, le dessinateur du nouveau modèle.

Le papier employé est d'une composition nouvelle à la fois très-solide et très-souple.

Aux billets de cent francs succéderont ceux de 500 et de mille, tous seront mis en circulation dans le courant de l'année.

L'Annuaire du Lot est en préparation, et paraîtra à l'époque ordinaire avec les derniers renseignements. Tout le volume, c'est-à-dire plus de 400 pages, est consacré au département du Lot. C'est l'Annuaire officiel. Nous engageons les commerçants et industriels qui voudraient faire recommander leurs maisons à nous adresser leurs annonces d'ici fin janvier.

Théâtre de Cahors

Spectacle de Dimanche 12 janvier 1879.

Le Chevalier de Maison-Rouge.

Drame en 5 actes et dix tableaux par Alexandre Damas.

Rideau à 7 h. 3/4.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 4 au 11 janvier.

Naissances.

Sarrazin, Marie, rue Brives.
Gausserez, Marie, à St-Georges.
Constant, François, rue coin de Lastié.
Montgiral, Eugène, (Naturel) Citadelle.
Ballet, Joseph, rue Baudus.
Mention, Léon, à Labarre.

Mariages.

Lestandie Julien, et Lacoste Isabelle.

Décès.

Biéron, Eugène, au 7^{me} de ligne 40 ans, (hospice).
Magot, André, 40 ans, (hospice.)
Oulman, Sophie, 52 ans, Boulevard-Nord.
Bousquet, François, 78 ans, St-James.
Biot, Prosper, 62 ans, rue Brives.
Barry, Louis, 5 ans, à St-Henry.
Plantade, Catherine, 32 ans, rue Nationale.
Carrières, Antoine, 99 ans, Boulevard-Nord,

Pour la chronique locale, A. Layton

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 10 janvier.

Officiel : Le ministre des affaires étrangères a reçu hier, après-midi, un télégramme du consul général de France à Tunis, annonçant que le Bey accorde toutes les satisfactions réclamées par le gouvernement français. L'éventualité d'un conflit avec la régence de Tunis est ainsi écartée.

On lit dans le *Journal officiel* :

En vertu d'un accord consacré par un échange de notes entre l'ambassadeur de France à Rome et le ministre des affaires étrangères d'Italie, la convention de navigation, conclue le 13 juin 1862 entre la France et l'Italie, est prorogée jusqu'au 31 décembre.

On lit dans le *National* du 9 janvier :

Il se confirme, dans les cercles politiques, que le ministre, en communiquant aux Chambres sa déclaration-programme, a l'intention de provoquer un grand débat sur sa politique, et de la faire juger publiquement par le Sénat et la Chambre des députés. On pense, parait-il, qu'il importe de ne point inaugurer la situation nouvelle créée par les élections du 5 janvier, par des sous-entendus, des réticences, qui auraient pour résultat d'affaiblir l'action gouvernementale et l'autorité morale des pouvoirs publics.

Très-nettement, très-franchement, le gouvernement dira donc ce qu'il peut faire ; il indiquera

quelles réformes lui semblent désirables, quelles mesures lui paraissent devoir être ajournées ou rejetées. Le Sénat et la Chambre jugeront en dernier ressort, et diront si le cabinet jouit ou non de toute la confiance des représentants de la nation.

* * *

D'autres informations importantes sont données dans le *National* du 10 janvier :

Le conseil des ministres s'est tenu ce matin à neuf heures, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, au palais de l'Élysée.

Les ministres, qui s'étaient réunis hier, à la chancellerie, sous la présidence du garde des sceaux ont soumis au président de la République le projet de programme qu'ils avaient élaboré, pour être présenté aux Chambres, lors de leur rentrée.

Les principes de ce projet ont été acceptés par le maréchal de Mac-Mahon, et il n'a été fait aucune objection sur le fond. Le conseil, du reste, n'a pas été long, car les ministres avaient tous quitté l'Élysée à dix heures et demie.

Le programme est, nous dit-on, de nature à satisfaire complètement les désirs de la majorité des Chambres.

Il consacre la collation entière des grades universitaires par l'Etat. C'est par erreur qu'on a annoncé qu'on reprendrait purement et simplement le projet de loi Waddington rejeté par le Sénat il y a deux ans. Le nouveau projet de M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, est rédigé avec beaucoup plus de netteté.

La lettre d'obédience sera supprimée, sauf délai à accorder.

Le principe de l'instruction primaire obligatoire est adopté et développé dans le programme.

Toutes les lois concernant les conseils de l'instruction publique seront refaites.

Le gouvernement croit que c'est par l'instruction publique, largement développée, que la France continuera à marcher dans la voie du progrès où elle est entrée, et que c'est là le plus puissant dogme à opposer aux fausses doctrines des adversaires de la République, qui saura toujours être le gouvernement des plus sages.

Tous les principes de transformation à opérer dans chacune des branches des ministères ont été adoptés ; quelques-uns subiront d'ici à samedi quelques changements de rédaction, notamment pour ce qui concerne l'amnistie, les tarifs douaniers et la gendarmerie.

La rédaction définitive du programme aura lieu dans le conseil qui se tiendra samedi à l'Élysée.

Une nouvelle réunion des ministres aura lieu demain à la chancellerie, à deux heures.

Bourse de Paris

Cours du 11 Janvier.

Rente 3 p. %/..... 77.00
— 3 p. % amortissable. 80 00
— 4 1/2 p. %/..... 108 50
— 5 p. %/..... 113.55

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 10 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.125 »	3.125 »
Crédit foncier.....	793 »	792 50
Orléans-Actions.....	1.182 50	1.182 50
Orléans-Obligations..	363 »	363 50
Suez.....	716 25	718 75
Italien 5 %/.....	73 98	74 13

Le Musée du Louvre chez soi.

Hermet, éditeur, passage Dauphine, 7, à Paris.

La gravure a produit pour le développement des idées artistiques le même effet que l'imprimerie pour l'expansion des idées modernes. Grâce à elle, les chefs-d'œuvre du monde entier deviennent accessibles au plus grand nombre.

Avoir chez soi le Louvre, en parcourir les salles sans quitter sa chambre, admirer les chefs-d'œuvre sans être couronné, poussé, bousculé, se laisser aller au charme magique de l'artiste sans être distrait par les mille réflexions sangrennes des passants, savourer en paix l'impression que le maître a fixé sur la toile, est un désir que nos pères ont dû bien souvent former sans jamais pouvoir le réaliser, et que récemment encore nous-mêmes nous aurions cru devoir considérer comme une utopie. Rien cependant ne s'oppose aujourd'hui à ce que nous goûtions tranquillement ces jouissances exquises ; nous pouvons, sans qu'un fâcheux nous trouble, vivre chez nous en tête-à-tête avec nos maîtres préférés. Le Louvre chez soi n'est plus une utopie, un désir formé sans espoir et vaguement exprimé, c'est une réalité que nous offre M. Hermet par sa belle publication intitulée *le Musée de Louvre*. L'éditeur s'est proposé de réunir dans une collection de 500 planches gravées au burin par les plus habiles artistes les chefs-d'œuvre des diverses écoles. Déjà 250 gravures ont paru et composent un ensemble fort remarquable.

Il suffit de dire que David, Prud'hon, Fragonard, La Neuville, Chéry, Vernet, etc. ont dessiné ces œuvres magistrales et que Forster, Girardet, Pradié, Bervic, Henriquel-Dupont, Richomme, etc. les ont reproduites au burin, pour signaler aux vrais connaisseurs l'intérêt exceptionnel qui s'attache à une telle réunion de talents divers.

Ce n'est donc pas une reproduction sèche et banale de la peinture, mais une image pleine de vérité et

de fini, une nouvelle œuvre d'art enfin qui fait briller dans tout son éclat le génie du maître. Les richesses du Louvre sont toutes représentées dans cette splendide collection. C'est :

Dans l'école italienne : Raphaël, Michel-Ange, Léonard de Vinci, le Corrège, Paul Véronèse, Le Titien, etc.

Dans l'école hollandaise : Rembrandt, Métru, Gérard Dow, Van Ostade, Wouwermans.

Dans l'école flamande : Rubens, Van Dyck, Téniers, Philippe de Champagne, Van der Meulen.

Dans l'école espagnole : Murillo, Ribera.

Dans l'école française, enfin : Le Poussin, Le Sueur, Claude Lorrain, J. Vernet, Gros, David, Guérin, H. Vernet, etc.

L'art antique est représenté par un choix judicieux des plus célèbres statues et bas-reliefs du Louvre.

Recommander une pareille collection serait puéril et vraiment déplacé ; son succès est certain, il s'impose. Le goût du beau n'est plus l'appanage exclusif de quelques privilégiés, il appartient à tous.

L'éditeur a rendu son œuvre populaire en la mettant à la portée de toutes les bourses et en vendant séparément chacune de ses belles gravures.

Cette collection est le meilleur guide pour ceux qui n'ayant jamais visité nos belles galeries du Louvre, veulent se familiariser avec les œuvres des grands maîtres de la peinture.

Ceux qui en parcourant le Musée du Louvre, ont ressenti de profondes émotions, à la vue des chefs-d'œuvre qu'il renferme, ceux qui ont éprouvé le regret de ne pouvoir emporter avec eux ces magnifiques toiles, peuvent aujourd'hui se donner la satisfaction de les posséder en quelque sorte, de les contempler chez eux, à l'aise, d'en admirer le dessin merveilleux d'en faire même revivre par la pensée l'inimitable coloris. Ils devront cette exquise jouissance à l'intelligent éditeur, M. Hermet, qui permet à chacun de s'écrier avec l'orgueil d'un véritable amateur du beau : Le Musée du Louvre, je l'ai chez moi !

Nos lecteurs peuvent voir dans nos Bureaux quelques-unes de ces splendides gravures.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué-licencié, près le tribunal civil de Cahors.

VENTE

SUR LICITATION

avec admission des étrangers

Adjudication fixée au neuf février prochain, à onze heures du matin, en l'étude de M^e Bastide, notaire à Cours.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du quinze mai mil huit cent soixante-dix-huit, il a été ordonné qu'il serait procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-après désignés :

Ce jugement a été rendu entre
1^o Antoine Souques, propriétaire ; 2^o Françoise Souques et Basile Rieu, son mari, aubergistes, ce dernier agissant pour autoriser son épouse et encore comme cessionnaire des droits de Cyprien et de Baptiste Souques, ses beaux-frères, et 3^o Jean Dajeau, propriétaire, agissant en qualité de cessionnaire des droits de François et Jean-Louis Souques, tous habitants et domiciliés de la commune de Cours, demandeurs, ayant M^e Delbreil pour avoué.

Et Emilie Régis, veuve de Basile Souques, sans profession, habitante et domiciliée de ladite commune de Cours, prise en qualité de tutrice légale d'Augustine Souques, sa fille mineure, et au besoin en sa qualité personnelle, défenderesse, ayant M^e Talou pour son avoué.

Biens à vendre.

Une maison, patis, étable bâtie sur le patis, les trois quarts d'un enclos, et jardin, le tout contigu situé au chef-lieu de la commune de Cours, porté sous les numéros 92, 93 et 95 de la matrice cadastrale de ladite commune, section C, tenant avec rue publique, avec la venue Souques, avec Dajeau, avec M. Calvet, avec Marie Frayssi et avec Souques, cadet, et contenant environ dans leur ensemble vingt-et-un ares, soixante-quatorze centiares.

Ces immeubles sont situés audit Cours, canton de St-Géry, arrondissement de Cahors, département du Lot.

La vente de ces immeubles sera faite devant M^e Bastide, notaire à la résidence de Cours, commis à ces fins par le jugement précité et en son étude sise audit Cours le Dimanche, neuf février prochain, à onze heures du matin.

Elle sera faite en présence de Jean-Baptiste Souques, propriétaire, demeurant à St-Michel, commune de Cours subrogé tuteur d'Augustine Souques, lequel a été sommé à cet effet par exploit de Conton, huissier, en date du huit janvier courant.

Elle aura lieu en un seul lot, aux charges clauses et conditions portées au cahier des charges déposé en l'étude dudit M^e Bastide, notaire, ou toute personne peut en prendre connaissance et sur la mise à prix fixée par ledit jugement de deux mille francs, ci..... 2,000 fr.

Pour extrait certifié véritable,

Fait à Cahors, le onze janvier mil huit cent soixante-dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé :
GISBERT.

A LOUER

Le **GRAND LOCAL** qui était occupé par l'Imprimerie **LAYTOU**, rue du Lycée. — S'adresser à **M. LAYTOU**, rue Valentré.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS
MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

J. LARRIVE
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :
Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurlu et Hautin,
Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises cretonne, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.

Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SENELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.	40 fr.	L'Abeille.	150 fr.
La Merveilleuse	50	La machine-Bijou	170
La Nec-plus-ultra	90	La véritable Silencieuse.	225
La Productive.	90	L'Active.	225

MACHINES
SYSTÈME ELIAS HOWE :
N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.

PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES
Le véritable Papier d'Albepespyres, le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.
Le véritable Papier d'Albepespyres est vendu en boîtes enveloppées dans un prospectus commençant par ces mots : PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES.

Avis important :
Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature :

CAPSULES de RAQUIN
au Baume de COPAHU

EXIGER SUR CHAQUE FLACON CES DEUX ÉTIQUETTES

EST IMITATION OU CONTREFAÇON TOUT FLACON QUI NE PORTE PAS LA SIGNATURE

Les **Capsules de Raquin**
Sont les seules capsules au gluten approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine. — La savante assemblée les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de copahu dans le traitement des **MALADIES SECRÈTES**

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE
EAUX-BONNES
B. Pyronées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Prévient sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NGM

MAISON ABEL PILON
Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris
A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'Orbigny. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 40 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	425
Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

FONDS DE COMMERCE
A CÉDER DE SUITE.
Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Mercerie, fine Parfumerie.
Liquidation pour cause de cessation de commerce.
Grande réduction sur les prix.
S'adresser **AUX TROIS SŒURS**
Mlles SOULIÉ, galerie de Fontenille, à Cahors.

VICHY
Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Four-évier les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du **CONTROLE DE L'ÉTAT**
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN 4 FRANCS

Semaine politique et financière — Etudes sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Travaux, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Révélation des coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI
2 F. Première Année
AVEC LA PRIME GRATUITE
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taubout — Paris.
Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taubout, 50, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

PAPIER WLINSI
Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^s : 1,50. Se défier des contrefaçons.

L'ARGENT
Propriété de MM. BERTHIER Frères, banquiers
PARAIT TOUS LES SAMEDIS

Ce journal, absolument impartial et indépendant, n'accepte aucun article, aucune réclame, aucune annonce payés.

Renseignements Financiers les plus Complètes
Seize Pages de texte. — Publie tous les Tirages

Par an **4** francs

Les clients abonnés ont droit à l'encaissement gratuit de tous coupons.
ENVOYER EN TIMBRES-POSTE OU MANDAT-POSTE
29, rue Richelieu, 29
PARIS

Pharmacie Centrale de Cahors
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successeur de **F. VINEL**

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Pharmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.
Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.
On trouvera à la **Pharmacie Centrale**, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. L'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures ventrières, Irrigateurs, Clysopompes, Biberons, articles d'alimentation. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la pho-

tographie et l'industrie.
Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les taches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botois, Vinaigre de toilette, etc., etc.

DOUCÈDE,
Marchand **TAILLEUR**, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.
J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC**, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.
Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.
DOUCÈDE, marchand tailleur.

Etablissement Horticole
A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).
Le Sieur VINCENS,
Pépinieriste-Horticulteur
Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitières, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, le tout en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.
Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracées et plantations.
Établissement visible tous les jours.
Entrée libre.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES
MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE
Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries coloriées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an; Départements franco, 8 fr. 50 avec le **MUSÉE**, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au **Journal du Lot**.
Bureau : 29 rue Saint-Roch.
MUSÉE DES FAMILLES
Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. **Moralité irréprochable.** Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente. Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs; Départements, 8 fr. 50 francs.
ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.